

FORMATION

COMMUNICATION PATIENT ANNONCE DU DOMMAGE LIÉ AUX SOINS

1 journée présentielle pour mieux faire face
à un devoir éthique et une obligation légale

**FORMAT INÉDIT
AVEC THÉÂTRE
FORUM**



JEUDI 14 MARS 2024 · TRESSES (33)



FORMATION

Communication patient - Annonce du dommage lié aux soins

Annoncer à un patient qu'il a été victime d'un accident ou d'une erreur au cours d'un soin est un moment compliqué...

Le praticien rencontre des difficultés dans cet exercice, en raison notamment d'une forte charge émotionnelle.

En effet, l'accident médical est souvent vécu par le professionnel comme un échec couplé à de la culpabilité. Pour le chirurgien-dentiste, il est nécessaire d'être formé pour réaliser une annonce apaisée et déculpabilisée.

Quant au patient et à son entourage, une annonce bien menée leur permettra de mieux vivre les conséquences du dommage et de préserver une relation de confiance avec le praticien. Cette pratique contribuera aussi à limiter les judiciarisations de l'événement.

L'annonce de dommage associé aux soins est une obligation légale et éthique (article L1142-4 du Code de la santé publique).

Pour vous accompagner dans votre communication avec les patients, l'URPS CD NA vous propose une journée de formation présentielle.

Cette action mobilise des animations inédites, pour simuler et s'entraîner à la réalisation d'une annonce.



Durée

1 journée
de formation
en présentiel



Horaire

Début : 9h
Fin : 17h



Public

Chirurgiens-dentistes
libéraux



Intervenants

Médecin expert
en gestion des risques
Troupe de théâtre-forum

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Mieux connaître les enjeux de la réalisation d'une annonce de dommage associé aux soins, pour le praticien et le patient
- > Savoir préparer, réaliser et suivre une annonce
- > Faire le lien avec les Événements Indésirables Graves
- > Expérimenter des situations conflictuelles et échanger sur ses pratiques

**GROUPE DE
15 PARTICIPANTS**

Programme page suivante →

OFFRE SPÉCIALE

pour les chirurgiens-dentistes libéraux en Nouvelle-Aquitaine

**L'URPS PREND EN CHARGE LE COÛT PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION
POUR LES PRATICIENS. UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE 30 EUROS*
POUR LES FRAIS ANNEXES (RESTAURATION ET PAUSES-CAFÉ)
EST DEMANDÉE LORS DE L'INSCRIPTION.**

** Participation financière non remboursable par l'URPS en cas d'annulation d'inscription de la part du participant, pour quelque motif que ce soit.*

Pour s'inscrire à la formation

→ voir le bulletin d'inscription

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités d'accessibilité et de suivi.

PROGRAMME

- 9h - 11h** > Atelier de formation à l'annonce du dommage associé aux soins en chirurgie-dentaire
- 11h - 12h30** > Mise en situation simulée d'une annonce avec un patient (comédien), suivie d'un débriefing collectif
- 12h30 - 14h** > Repas organisé par l'URPS CD NA
- 14h - 17h** > Représentation d'un théâtre forum*, comprenant 3 situations à étudier avec les participants

*** LE THÉÂTRE FORUM** est un outil de réflexion et d'action qui permet d'échanger concrètement sur des pratiques.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Formation financée par l'URPS CD NA.

Accès sur inscription préalable, dans la limite des places disponibles.

PUBLIC

Chirurgiens-dentistes libéraux en Nouvelle-Aquitaine.

2 POSSIBILITÉS POUR S'INSCRIRE

Option 1

Retourner le bulletin d'inscription transmis en pièce jointe à l'adresse suivante :

URPS Chirurgiens-dentistes Nouvelle-Aquitaine,
Immeuble Le Fénelon, 1 allée Le Fénelon, 33370 Tresses

Option 2

Contacteur l'URPS CD NA (en communiquant votre adresse email et votre numéro de portable)
par téléphone : 05 33 09 36 38 ou par email : projet@urpscdna.org

Suivez l'actualité de l'URPS Chirurgiens-dentistes sur

